

ce bill peut nous apprendre si les Communes y ont apporté des amendements. Nous sommes dans l'obscurité complète. Il se peut que des amendements aient été faits et que le bill ait été remanié, mais nous sommes dans le vague absolu.

L'honorable M. ROBERTSON: Les Communes ont minutieusement étudié ce bill. J'ai eu l'avantage de le discuter aujourd'hui brièvement et à titre officieux avec un monsieur qui est, je crois, le président de l'Association des laitiers de la province de Québec. Ce n'est pas un partisan du gouvernement. Il est cependant en faveur de la mesure. Il représente les laitiers et les importantes industries laitières de Québec, et nous pouvons supposer, à bon droit, que l'adoption de cette mesure donne satisfaction aux intérêts laitiers. Je suis un peu surpris d'apprendre que mon honorable ami de Brockville (l'honorable M. Webster) désapprouve les dispositions du projet de loi. Il est vrai qu'à la deuxième lecture de tout bill nous discutons le principe en jeu, pour l'adopter ou le rejeter. Le principe invoqué par cette mesure particulière est l'inspection et le classement des produits laitiers—le beurre et le fromage—comme les viandes, les conserves alimentaires et les autres denrées qui subissent l'inspection et le classement. En agissant de la sorte, nous protégeons non seulement les intérêts des consommateurs, mais aussi ceux des producteurs canadiens. Nous veillons, en effet, à ce qu'aucun article de qualité inférieure ne puisse être écoulé sur les marchés étrangers comme produit canadien de qualité supérieure, ce qui serait de nature à nuire à la réputation de nos produits laitiers. J'espère, honorables messieurs, que le bill pourra recevoir sa deuxième lecture. Nous aurons la faculté de discuter tous les détails nécessaires en comité.

L'honorable M. CASGRAIN: J'ai tantôt entendu l'honorable sénateur de Brockville (l'honorable M. Webster) poser une question, et je ne sache pas qu'il ait reçu de réponse. Il a demandé qui désirait ce bill. J'apprends que tous les ministres d'agriculture provinciaux, réunis en conférence, ont à l'unanimité sollicité l'adoption de ce projet de loi. J'apprends aussi que le Conseil national de l'industrie laitière a adressé la même demande. Je tiens ces renseignements du président même de l'Association, qui est membre de la Chambre des Communes, et qui s'est prononcé ce matin en faveur de cette me-

L'hon. M. BOSTOCK.

sure. Il semble, de plus, que durant la guerre le classement a donné une grande satisfaction. Pendant la guerre, une Commission impériale a acheté du fromage, qu'elle a classé d'après sa qualité, et tous les intéressés se sont déclarés satisfaits. Il est naturel que tous les commerçants comptent recevoir le plein prix de leurs articles de première qualité. Sans ce classement, tous essaieront d'obtenir le prix le plus élevé, avec le danger que la réputation de nos produits en souffrira à l'étranger.

L'honorable M. WEBSTER: Je répondrai à l'honorable ministre que M. Thompson, le représentant de Hasting, est un grand acheteur et que ses vues s'accordent avec les miennes à ce sujet. En réponse à l'honorable sénateur qui vient de prendre son siège, je ferai observer que le fromage n'est pas la propriété des fromagers à son arrivée à Montréal, mais bien celle des marchands de cette dernière ville. Pourquoi alors décerner à cet homme un certificat de la qualité du fromage qu'il expédie en Angleterre à un commerçant dont il est le fournisseur depuis une vingtaine d'années, et dont il connaît exactement les désirs?

Considérez, par exemple, la situation qui règne au pays au mois de juillet, quand le thermomètre est très élevé. Il est alors impossible de fabriquer du fromage de première qualité. Allez-vous ranger ces produits dans la deuxième classe? Si vous le faites, vous allez faire perdre des millions de dollars aux producteurs. Il ne s'agit pas pour moi d'une question d'argent. Je ne possède aucun intérêt dans les fromageries. Mais cette mesure est une entrave au commerce et à l'industrie de ce pays, et elle créera des positions lucratives pour quelques-uns.

L'honorable M. FOWLER: Honorables messieurs, j'appartiens au plus riche comté d'exportation de fromage de ma province. C'est, en réalité, le comté de l'industrie laitière de la province, et il exporte, à lui seul, plus que tous les autres comtés réunis. Je sais que ce bill sera dommageable aux fabricants de fromage de ce comté-là. Il va de pair avec l'autre bill auquel je me suis opposé, et constitue une entrave au commerce et une restriction à l'industrie. Il augmente le coût pour le commerçant comme pour le consommateur. Il est manifestement injuste. Ce classement ne peut s'effectuer au même endroit. Il faudra donc nommer une légion de fonctionnaires.